

Commune de Montigny-le-Chartif.

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 28 mars 2014

PROCÈS VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

DU 28 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt huit mars à vingt heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal de la commune de Montigny-le-Chartif proclamés élus par le bureau électoral à la suite du scrutin du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2122-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Joël FAUQUET, DESCHAMPS Pascal, LAUFRAY Bruno, HUET Jean-Paul, BOUILLON Jean-Philippe, JULIEN Annie, BEAUVAIS Jean-Pierre, AUGER Eric, ROBIN Jean-Paul, PELLERIN d'Yerville Christian, SEVESTRE Maryline, DEROIN Brigitte, GUÉGAN Simone, JAUNEAU Isabelle, SAISON Nadine.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. FAUQUET Joël , maire sortant , qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installés Mesdames et Messieurs :

1 DEROIN Brigitte :	242 voix
2 LAUFRAY Bruno :	241 voix
3 JAUNEAU Isabelle :	236 voix
4 DESCHAMPS Pascal :	235 voix
5 ROBIN Jean-Paul :	232 voix
6 SAISON Nadine :	231 voix
7 JULIEN Annie :	229 voix
8 GUEGAN Simone:	226 voix
9 BEAUVAIS Jean-Pierre :	223 voix
10 BOUILLON Jean-Philippe :	223 voix
11 SEVESTRE Maryline :	221 voix
12 FAUQUET Joël :	220 voix
13 AUGER Eric :	220 voix
14 HUET Jean-Paul :	217 voix
15 PELLERIN d'YERVILLE Christian:	197 voix

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

La séance du 16 décembre dernier est lu et approuvé.

M. ROBIN Jean-Paul , doyen d'âge parmi les conseillers municipaux , a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire

Le conseil a ensuite choisi pour secrétaire Mme JAUNEAU Isabelle.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Maire

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-7 à L. 2122-8 et L. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions légales prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Fait acte de candidature :

M. FAUQUET Joël ,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote .
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du code électoral : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

M. FAUQUET Joël :15,

M. FAUQUET Joël ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé maire, et a été immédiatement installé.

Fixation du nombre des adjoints

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Montigny-le-Chartif étant de quinze, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 5.

Vu la proposition de M. le Maire de créer deux postes d'adjoints au maire,

après en avoir délibéré,

par

...15..... voix pour

...0..... voix contre

...0..... abstentions

DÉCIDE de créer deux postes d'adjoints au Maire.

CHARGE M. Le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces deux adjoints au maire.

Élection du premier adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. FAUQUET Joël élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Fait acte de candidature :

M. LAUFRAY Bruno

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du code électoral : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

a obtenu :

M. LAUFRAY Bruno : 15

M. LAUFRAY Bruno ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Élection du deuxième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. FAUQUET Joël élu maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Fait acte de candidature :

M. HUET Jean-Paul

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du code électoral : 0.

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

M. HUET Jean-Paul : 15

M. HUET Jean-Paul ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer , dans les conditions prévues par la loi , les indemnités de fonctions versées aux adjoints .

Il rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur un taux, applicable à une valeur maximale, variant selon la population.

Pour le Maire , du fait que la commune compte actuellement une population totale de 681 habitants , la commune est tenue d'allouer le taux maximal en % de l'indice 1015 pour cette strate de population Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à main levée et avec effet au 29 mars 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire et d'adjoints.

- l'indemnité du maire , Monsieur FAUQUET Joël est calculée par référence au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du code général des collectivités territoriales soit 100% de 31 % de l'indice 1015 .
- les indemnités des adjoints seront , à compter du 29 mars 2014 calculées par référence au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du CGCT soit 100 % de 8.25 % de l'indice 1015 .

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il est précisé que cette délibération est prise sans que les intéressés aient pris part au vote des indemnités les concernant. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal .

Formation des commissions

IL est décidé de nommer les représentants dans les différentes commissions, le Maire et les deux adjoints participent à ces commissions.

Commissions	Nominations
Des bâtiments communaux	Jean-Pierre BEAUVAIS, Brigitte DEROIN, Eric AUGER, Jean-Paul ROBIN
Travaux de voirie	Jean-Philippe BOUILLON, Jean-Paul ROBIN, Eric AUGER
Finances	Annie JULIEN, Nadine SAISON, Jean-Philippe BOUILLON, Jean-Paul ROBIN, Brigitte DEROIN
Fêtes et cérémonies	Pascal DESCHAMPS , Maryline SEVESTRE, Nadine SAISON
Affaires sociales	Annie JULIEN, Maryline SEVESTRE, Simone GUÉGAN

Révision des listes électorales	Isabelle JAUNEAU
---------------------------------	------------------

Elections des délégués au sein des organismes

Suite au renouvellement du conseil, il a lieu de désigner les délégués titulaires et leurs suppléants qui représenteront votre commune au sein des différents organismes.
Après en avoir délibéré, il est décidé de procéder au vote à main levée.

Syndicats	Délégués
Syndicat Intercommunal d'aménagement du Perche	-titulaire : M. FAUQUET Joël -suppléant : Mme GUÉGAN Simone
Syndicat départemental d'électricité D'Eure-et-Loir	- titulaire : M. BOUILLON Jean-Philippe - suppléant : M. HUET Jean-Paul
Syndicat intercommunal du regroupement scolaire des Portes du Perche	- titulaires : M. ROBIN Jean-Paul M. BEAUVAIS Jean-Pierre M. FAUQUET Joël - suppléants : Mme SEVESTRE Maryline, Mme DEROIN Brigitte M. PELLERIN D'YERVILLE Christian
Syndicat intercommunal de transport des élèves vers le collège Marcel Proust d'Illiers	- 2 titulaires ;Mme JULIEN Annie M. BEAUVAIS Jean-Pierre - 2 suppléants : M. FAUQUET Joël M. LAUFRAY Bruno
Syndicat Intercommunal d'aménagement et de restauration du bassin du Loir en Eure-et-Loir	- Mme DEROIN Brigitte
Syndicat intercommunal pour la collecte des ordures ménagères de Nogent-Le-Rotrou	- titulaire : M. PELLERIN D'YERVILLE Christian - suppléant : Mme SAISON Nadine

Correspondant	délégués
Environnement	- titulaire : M. BOUILLON Jean- - suppléant : M. HUET Jean-Paul
Armée	- M. HUET Jean-Paul

Responsable salle des fêtes	- M. DESCHAMPS Pascal - Mme SEVESTRE Maryline
-----------------------------	--

Vote des comptes administratifs 2013

Le Conseil municipal examine les comptes administratifs présentés par Monsieur FAUQUET Joël, Maire et en concordance avec les comptes de gestion qui laissent apparaître :

- **à la REGIE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE :**

Section de fonctionnement : Dépenses : 98 042.93 €

Recettes : 118 978.66 € soit un excédent de 20 935.73 €

Section d'investissement : Dépenses : 112 910.23 €
Recettes : 108 598.93 € soit un déficit de 4 311.30 €
Restes à réaliser : 2 865.00 €
Besoin de financement : 7 176.30 €

Il est décidé d'affecter au budget pour 2014, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de la façon suivante : couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 7 176.30 € .

- **Au BUDGET COMMUNAL :**

Section de fonctionnement : Dépenses : 237 182.67 €
Recettes : 463 477.95 € soit un excédent de 226 295.28 €

Section d'investissement : Dépenses : 367 358.84 €
Recettes : 220 632.99 € soit un déficit de 146 725.85 €
Restes à réaliser : - 13 255.00 €
Besoin de financement : 159 980.85 €

Il est décidé d'affecter au budget pour 2014, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de la façon suivante : couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 159 980.85 € et le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 66 314.43 €.

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif .

- **Au BUDGET ACTIVITE AGRICOLE**

Section de fonctionnement : Dépenses : 11 732.33 €
Recettes : 34 595.15 € soit un excédent de 22 862.82 €

- **Au BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Section d'investissement : Dépenses : 32 006.23 €
Recettes ; 2 992.25 € soit un déficit de 29 013.98 €

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les résultats des comptes administratifs des budgets annexes.

Vote des budgets primitifs 2014

Suite à la réunion de la commission des finances, Monsieur Le Maire présente en détail les prévisions budgétaires des différents budgets, les budgets primitifs annexes de 2014 sont votés à l'unanimité (main levée) au chapitre, ils s'équilibrent :

- Pour le service de la régie de distribution de l'eau potable à 128 725.00 € en section d'exploitation et à 117 512.00 € en section d'investissement.
- Pour le service « Activité agricole » 59 862.00 à € en section de fonctionnement et à 35 500 € en section d'investissement.
- Pour le service « assainissement collectif » à 1 574 000 € en section d'investissement.

Le budget primitif 2014 de la commune est voté au chapitre pour s'équilibrer à 295 913.00 € en fonctionnement et à 383 495.00 € en investissement .

Vote des taux d'imposition des trois taxes 2014

Après avoir présenté l'état de notification des taux d'imposition de 2014 de la taxe d'habitation et des taxes foncières, le conseil municipal vote à main levée les taux d'imposition soit un maintien des taux d'imposition.

le produit fiscal s'établit ainsi :

Taxe d'habitation au taux de	8,95 %	soit un produit de	54 506 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties au taux de	13,09 %	soit un produit de	51 562 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties au taux de	30 %	soit un produit de	<u>31 170 €</u>
		soit un total de	137 238 €

Vote des subventions

Après présentation par le Maire des diverses demandes de subventions, les associations suivantes sont retenues et le Conseil Municipal vote le montant des subventions attribuées ainsi.

Amicale des sapeurs pompiers :	85 €
Association des Anciens Combattants :	85 €
Club de l'amitié « Raymond Gendre » :	85 €
Union sportive de Montigny-le-Chartif :	85 €
Jumelage d'Illiers-Combray :	85 €
ADMR de Thiron-Gardais :	143 €
Association sportive du Collège :	143 €
Course cycliste « Le Tour du Combray »	44 € sous réserve du passage sur la commune
Harmonie Municipale de Condé sur Huisne	85 €
Les déjantés du 28	85 €

Prestations de services

Comme chaque année, le jardinier d'Happon propose un contrat d'entretien des espaces verts rue de Nogent et le terrain de sport, ce contrat pour l'année 2014 s'élève à 2 209.26 €, le conseil Municipal autorise M. le Maire à signer sa proposition de prestation.

Suite à l'acquisition d'un nouveau photocopieur, il est proposé un contrat de service "Maintenance" avec la société Ets LERAY SA pour une durée de 3 ans pour un coût de 6.90 € HT les 1000 copies en noir et pour 69.00 € HT les 1000 copies couleur.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce contrat de maintenance.

Cession de fonds de commerce et attribution du bail commercial

Suite à la délibération N°2013062 du 16 décembre 2013, Monsieur le Maire rappelle le nom des repreneurs du commerce multiservices de la commune : M. et Mme ALLIGNE Blandine et Cyril. Le dossier est en cours mais l'établissement financier ne veut pas financer le fonds de commerce de 10 000 €. C'est pourquoi il est proposé de réviser le montant du loyer et de retirer le fonds de commerce.

De ce fait, le conseil Municipal :

- décide d'annuler la délibération N°2013062 du 16/12/2013,
- de fixer le loyer à 690 € / mois et attribue le bail commercial sis 2 rue d'Illiers à M. et Mme ALLIGNÉ à compter du 1er juin 2014,
- autorise M FAUQUET Joël à signer le bail commercial pour un montant de 690 € HT mensuellement pour la location du commerce et des dépendances,

- d'effectuer la mutation pour l'exploitation de la licence IV de débit de boissons appartenant à la commune en faveur de M. et Mme ALLIGNE Blandine et Cyril .

Informations et questions diverses

Tour de table

M. DESCHAMPS propose l'organisation d'un concert fin mai à Montigny-le-Chartif avec la chorale d'Illiers et le quatuor.

De plus l'harmonie de Condé sur Huisne participera aux fêtes du 14 juillet 2014.

Un élu fait part de l'état des voies au Moulin Ronce et au Moulin de l'Etang , il est prévu des bordures et un reprofilage au moulin de l'Etang en 2014 mais au Moulin Ronce il n'est pas prévu de travaux et de plus il est nécessaire dans un premier temps de capter les eaux qui s'écoulent sur la voie avant d'envisager un remise en état .

La séance est levée à 23 h 50.